

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 121/2016

OBJET : Désignation de l'entreprise pour la réalisation de travaux d'assainissement à Auterive : rue Jules Valès.

L'an deux mille seize et le 13 décembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 30 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, Mme LAFUSTE Carole, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, M. COURET Bertrand, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M.VINCINI Sébastien à M. BAURENS Serge
M. GODEFROY Julien à M.VESELY Guy

ABSENTS EXCUSES : M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M.PEREZ Alain, M. ONEDA Daniel, M.GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, Mme WATREMETZ Marie-Anne

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur LORRAIN Jean Luc été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire l'engagement d'une consultation pour la réalisation des travaux d'assainissement à Auterive – rue Jules Valès. Ces travaux s'avèrent nécessaires en raison de la réfection de la voirie par la commune d'Auterive.

Il précise que le cabinet de géomètres-experts VALORIS a été désigné maître d'œuvre de l'opération.

La consultation a été engagée en la forme adaptée restreinte auprès de 5 entreprises. A l'issue de cette consultation, 3 propositions techniques et financières ont été reçues dans les délais et analysés par le maître d'œuvre de l'opération.

Le maître d'œuvre a présenté le rendu de son analyse aux membres de la CAO le 21 novembre 2016.

Vu le rapport final d'analyse des offres, Monsieur le Président indique qu'il a retenu, après avis du 21 novembre 2016, des membres de la Commission d'appel d'offres, l'offre de l'entreprise LAURIERE ET FILS jugée la plus économiquement avantageuse pour les intérêts de la Collectivité pour un montant total HT de 66 955.00 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- Prend acte** de la décision d'attribution aux conditions ci-dessus exposées,
- Mandate** Monsieur le Président à toute fin d'exécution du présent marché.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS